

L'assurance
sur mesure
pour les petites
entreprises

Points saillants de la garantie

Entrepreneurs

Biens | Accidents | Pertes d'exploitation | Bris des machines | Vol et détournements



Entreprise



Pour électriciens, peintres, paysagistes,
entrepreneurs en rénovation, **etc.**



Vous avez travaillé dur pour bâtir votre entreprise. Laissez-nous vous aider à la protéger.

L'assurance Ô Point d'Aviva^{MC} est un produit créé pour répondre aux besoins particuliers des entrepreneurs tels que vous. Elle offre la protection qui vous convient, pour que vous puissiez vous concentrer en toute tranquillité sur la gestion de vos affaires.

L'assurance Ô Point d'Aviva^{MC} est une solution qui répondra à vos besoins grâce à :

- une couverture étendue pour appuyer la réussite de vos affaires;
- une protection sur mesure, propre à votre secteur et à vos activités;
- la souplesse qui vous permet de choisir vos montants de garantie et de franchise.

Aviva met l'innovation au service de votre entreprise, en une seule et même police!



L'assurance Ô Point d'Aviva^{MC} pour les petites entreprises prévoit tout un éventail de garanties pour protéger votre entreprise des pertes et des dommages résultant d'événements imprévus.

Toutes les polices comprennent

La garantie Responsabilité civile générale

Cette garantie fournit une protection contre les conséquences pécuniaires de réclamations ou de poursuites pour dommages corporels, psychologiques ou matériels, pour préjudice personnel ou préjudice imputable à la publicité ainsi que pour responsabilité patronale à l'égard des employés résidents canadiens. La garantie s'applique partout dans le monde, à condition que la poursuite soit intentée au Canada ou aux États-Unis.

Garanties	Montant de garantie
Dommages corporels ou psychologiques et dommages matériels	1 000 000 \$ †
Préjudice personnel ou préjudice imputable à la publicité subi par une personne physique ou morale	1 000 000 \$ †
Responsabilité locative pour dommage matériel, par situation	250 000 \$ †
Remboursement volontaire des frais médicaux, par personne	25 000 \$
Assurance automobile des non propriétaires	1 000 000 \$ †
Responsabilité civile professionnelle relative à l'administration des avantages sociaux	1 000 000 \$
Frais d'enlèvement de produits ou de travaux	10 000 \$ *

†Les montants peuvent être majorés.

*Cette garantie est facultative.

Les garanties complémentaires offertes

Nous offrons un large éventail de garanties complémentaires pour étendre encore davantage votre protection.

La garantie Biens

Si votre entreprise est propriétaire ou locataire d'un bâtiment, d'un espace de bureau ou d'un atelier, elle peut bénéficier d'une couverture du bâtiment et de son contenu à usage professionnel. Sont couverts par la garantie :

- Vos bâtiments, y compris les glaces et les enseignes extérieures, les tours de télécommunication, l'équipement d'énergie renouvelable, les égouts et les installations de services publics au-dessus et au-dessous du sol sur les lieux assurés, et plus encore;
- Le contenu de bureaux et le matériel ainsi que l'équipement informatique (y compris les ordinateurs portables) sur les lieux assurés et hors de ceux-ci;
- Les comptes clients;
- Les frais supplémentaires et les frais engagés pour accélérer les réparations;
- Les installations (assurance flottante);
- Les frais liés aux atteintes à la vie privée *
- Et plus encore.

Garanties	Montant de garantie
Bâtiment	Sélectionner le montant
Contenu à usage professionnel	Sélectionner le montant
1^{er} groupe	
Marques et étiquettes Détériorations immobilières du fait d'un vol Effets personnels des dirigeants, des employés et des clients ...et plus encore	Montant de garantie global de 100 000 \$
2^e groupe	
Contenu en cours de transport Installations (assurance flottante) ...et plus encore	Montant par garantie

La garantie Bris des machines

Cette garantie couvre les compresseurs, les systèmes de chauffage, les panneaux électriques, les machines ou les appareils mécaniques ou électriques, y compris les machines de production. Sont aussi couverts :

- la contamination par l'ammoniac,
- la fuite de liquides,
- les substances dangereuses,
- les pertes de bénéfice brut découlant d'un bris des machines,
- et plus encore.

Garanties	Montant de garantie
Bris des machines - couvre les pertes de bénéfice brut effectivement subies	Obligatoire si la garantie Pertes d'exploitation est souscrite
1^{er} groupe	
Contamination par l'ammoniac Fuite de liquides ...et plus encore	Montant de garantie global de 100 000 \$
2^e groupe	
Améliorations écoénergétiques Frais de déblai ...et plus encore	Montant par garantie

La garantie Pertes d'exploitation °

Cette garantie couvre les pertes d'exploitation de votre entreprise à la suite d'un sinistre jusqu'à ce qu'elle reprenne ses activités normales. Sont aussi couverts :

- les salaires ordinaires,
- les pertes résultant de l'interruption des services publics,
- les pertes découlant de l'interdiction ou de la restriction d'accès aux lieux assurés,
- les pertes imputables à la publicité négative,
- et plus encore.

Garanties	Montant de garantie
1^{er} groupe	
Honoraires de comptables Amendes et pénalités ... et plus encore	Montant de garantie global de 50 000 \$
2^e groupe	
Carence des fournisseurs ou des clients Interruption des services publics	Montant par garantie
3^e groupe	
Salaires ordinaires Pertes imputables à la publicité négative ...et plus encore	Parlez-en à votre courtier. Garanties limitées dans le temps et l'espace

La garantie Vol et détournements

Cette garantie offre une protection complète contre le vol et les détournements, couvrant notamment :

- les détournements commis par les employés,
- l'argent, les valeurs et d'autres biens,
- la contrefaçon de billets de banque et de mandats,
- la contrefaçon de cartes de crédit et de débit,
- la fraude électronique et les virements de fonds frauduleux,
- les honoraires professionnels,
- la contrefaçon de chèques entrants.

Garanties	Montant de garantie
Détournements commis par les employés	5 000 \$ †
Argent, valeurs et autres biens	2 500 \$
Contrefaçon de billets de banque et de mandats	5 000 \$ †
Contrefaçon de cartes de crédit et de cartes de guichet automatique	5 000 \$ †
Fraude électronique et virements de fonds frauduleux ...et plus encore	5 000 \$ †

La garantie Risques divers (matériel d'entrepreneur)

Cette garantie couvre l'équipement et les outils de l'entrepreneur situés hors des lieux assurés.

Garanties	Montant de garantie
Équipement de l'entrepreneur	Montant de garantie global de 25 000 \$ †
Outils	Montant de garantie global de 2 500 \$ †
Bris du matériel d'entrepreneur †	5 000 \$
Pertes de bénéfices	10 000 \$
1^{er} groupe	
Frais de lutte contre les incendies Outils et vêtements d'employés	Montant de garantie global de 25 000 \$ †
2^e groupe	
Biens confisqués ou saisis Frais de déblai ...et plus encore	Montant par garantie

*Offre réservée aux entreprises œuvrant dans certains secteurs d'activité seulement.

†Les montants peuvent être majorés.

°Sont couvertes les pertes de bénéfice brut effectivement subies, frais supplémentaires y compris.

Bien plus qu'une assurance

Une solution conçue pour aider les petites entreprises à prendre leur essor

Un service d'indemnisation hors pair

Dans chaque province d'un océan à l'autre, vous pouvez compter sur l'aide de nos experts en sinistres et de nos partenaires Aviva. En outre, notre Équipe nationale d'intervention en cas de catastrophe est toujours prête et peut être déployée en moins de 24 heures.

Programme de défense juridique

Aviva se soucie de la réputation de votre entreprise. Nos clients qui n'ont commis aucune faute et sont poursuivis pour négligence peuvent être rassurés : nous défendons leurs intérêts. Nous pouvons compter sur une équipe juridique parmi les plus puissantes au Canada composée de 120 avocats plaidants. Notre programme de défense juridique protège la marque et la réputation de votre entreprise tout en s'efforçant de maintenir les coûts d'assurance responsabilité civile à un niveau raisonnable pour les travailleurs canadiens honnêtes et leurs entreprises.

Solidité financière

Aviva Canada compte parmi les plus importants groupes d'assurance de dommages au Canada. La compagnie, qui répond aux besoins de près de 3 millions d'assurés, offre des produits d'assurance aux entreprises pour protéger leurs actifs ainsi qu'aux particuliers pour protéger leur résidence, leur automobile, leurs loisirs et leur mode de vie. Aviva a reçu la cote A+ de Standard & Poor's et la cote A de A.M. Best. Vous pouvez donc être certain de faire affaire avec une compagnie d'assurance solide et stable.

À propos d'Aviva Canada

Aviva Canada est l'un des plus importants groupes d'assurance de dommages au Canada et une filiale d'Aviva plc au Royaume-Uni. Elle offre des produits d'assurance aux entreprises pour protéger leurs actifs ainsi qu'aux particuliers pour protéger leur résidence, leur automobile, leurs loisirs et leur mode de vie. Aviva Canada et ses 4000 employés ont à cœur de construire un avenir durable pour le bien-être de près de trois millions d'assurés et des diverses collectivités.

Aviva Canada, c'est aussi le Fonds communautaire Aviva, la plus ancienne compétition de financement en ligne de projets communautaires au Canada. Depuis son lancement en 2009, le Fonds a versé 8,5 millions de dollars à plus de 280 groupes communautaires et organisations caritatives des quatre coins du pays. Aviva Canada – 300 ans de bon sens et de solutions d'assurance innovantes pour tous les Canadiens.

Pour en savoir plus, consulter le site aviva.ca, le blogue ou les pages Twitter, Facebook et LinkedIn de la compagnie.

aviva.ca/petitesentreprises

